



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires en amont de l'examen et du vote du budget primitif.

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire intervient dans un contexte institutionnel particulier, l'année 2026 étant marquée par le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections municipales organisées au mois de mars.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de présenter les principaux éléments de contexte économique et financier, la situation financière de la commune, ainsi que les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de la collectivité. Il vise également à préciser les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget primitif 2026, dont le vote est prévu lors de la séance du 27 avril.

Ce document constitue ainsi un support d'information et d'analyse destiné à éclairer le conseil municipal sur les équilibres financiers de la collectivité, son niveau d'épargne, sa capacité d'investissement et l'évolution prévisionnelle de son endettement.

Le débat doit permettre au Conseil Municipal d'échanger sur ces éléments de cadrage et sur les grandes orientations budgétaires susceptibles de structurer le budget de l'exercice 2026, dans le respect des principes de sincérité budgétaire, d'équilibre financier et de soutenabilité des finances communales.

Sommaire

1- CONTEXTE GÉNÉRAL	P.5
1.1/ Contexte économique et géopolitique.....	6
1.2/ Le Projet de Loi de finances 2026.....	7
A/ La DGF 2026 : stabilité globale.....	7
B/ Forte hausse des variables d'ajustement : -586 M€.....	7
C/ Diminution du PSR-EI : un manque à gagner estimé à 728 M€.....	7
D/ FCTVA : quasi-année blanche pour les EPCI.....	8
E/ Hausse des dotations de péréquation du bloc communal : +300 M€.....	8
F/ DILICO : prélèvement reconduit à 740 M€ (-26 %).....	8
G/ Fonds de sauvegarde des départements : 600 M€ cumulés.....	9
H/ Fusion TLV/THLV → Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).....	9
I/ Fiscalité des résidences secondaires (THRS) : règles dérogatoires assouplies....	9
J/ Taxe sur la vacance commerciale (TFC) : application infra-communale.....	9
En synthèse : Ce qui touche directement la commune d'Urrugne.....	10
2 - ANALYSE FINANCIÈRE DE LA SITUATION DE LA COMMUNE	P.11
2.1/ Vue d'ensemble sur le budget et la situation financière globale.....	12
2.2/ L'épargne brute, un indicateur clé de la santé financière de la commune.....	13
2.3/ Les recettes de fonctionnement : analyse détaillée poste par poste.....	15
A/ La fiscalité locale (chap. 731) : socle toujours dominant.....	16
B/ Les dotations et participations (chap. 74) : légère contraction.....	16
C/ Les ventes et produits courants (chap. 70 + 75) : bonne tenue.....	16
D/ Les produits spécifiques (chap. 77)	17
2.4/ Les dépenses de fonctionnement : analyse détaillée poste par poste.....	18
A/ Charges de personnel (Chap. 012)	18
B/ Charges à caractère général (Chap. 011).....	19
C/ Autres charges de gestion courante (Chap. 65).....	19
D/ Atténuations de produits (Chap. 014).....	19
E/ Charges financières (Chap. 66).....	20
F/ Charges spécifiques (Chap. 67).....	20
2.5/ Vue d'ensemble sur les investissements.....	21

2.6/ Les recettes d'investissements dans le détail.....	21
A/ Les dotations, fonds divers et réserves (Chap. 10) : 1 332 725 € encaissés.....	22
B/ Les emprunts et dettes assimilées (Chap. 16) : 1 307 875 € encaissés.....	22
C/ Les subventions d'investissement (Chap. 13) : 621 833 € encaissés.....	23
D/ Les produits des cessions d'immobilisations (Chap. 024) : 1 124 321 € en recettes réelles d'investissement.....	23
2.7/ Les dépenses d'investissements dans le détail.....	24
A/ Les dépenses d'équipement : 4 090 803 € réalisés.....	24
B/ Les dépenses financières (Chap. 16, 26, 27) : 520 667 € réalisés.....	26
2.8/ L'État de la dette à Urrugne	27

3 - PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE 2026–2030

P.28

3.1/ Un scénario prospectif central : deux phases, une ambition.....	29
3.2/ Les orientations de fonctionnement 2026–2030.....	30
A/ Hypothèses sur les recettes : +2,5 % par an en rythme de croisière.....	30
B/ Orientations sur les dépenses de fonctionnement : vers une maîtrise exigeante et des mutualisations de personnel.....	30
C/ Le résultat attendu : un taux d'épargne qui revient progressivement vers 10%...33	33
3.3/ Les orientations d'investissement 2026–2030.....	33
A/ Phase 1 (2026–2027) : ancrer la pause tout en initiant de nouveaux projets.....	33
B/ Phase 2 (2028–2030) : reprendre l'initiative avec de nouvelles capacités.....	34
C/ La structure de financement : vers un équilibre durable.....	35
3.4/ Les ressources humaines à Urrugne, les orientations 2026.....	36

- 1 -

CONTEXTE GÉNÉRAL

Afin d'appréhender les orientations budgétaires de la collectivité, il convient en premier lieu de replacer l'action de la commune dans le contexte économique global.

Les évolutions de la conjoncture internationale et nationale influencent directement les finances publiques locales, notamment à travers l'inflation, les taux d'intérêt, les coûts de l'énergie et les politiques budgétaires de l'État.

En effet, les finances communales s'inscrivent dans un cadre plus large, marqué par les évolutions de la conjoncture économique, les orientations des finances publiques nationales ainsi que les dispositions adoptées dans le cadre de la loi de finances.

Ces différents facteurs peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les ressources des collectivités territoriales, sur l'évolution de leurs charges ou encore sur leurs capacités d'investissement.

La situation financière démontre ici un manque d'anticipation de l'ancienne équipe majoritaire face à ces facteurs.



1.1/ CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE : DES ENJEUX DÉTERMINANTS POUR LES FINANCES LOCALES

La définition des orientations budgétaires de notre collectivité s'inscrit dans un environnement économique et géopolitique marqué par des tensions persistantes, dont les répercussions sur les finances communales auraient dû induire une vigilance plus accrue de l'équipe précédente.

Malgré une baisse des cours du gaz (**60 €/MWh en mars 2026**, contre **120 €/MWh en 2022**), les prix de l'électricité restent volatils (**180 €/MWh en moyenne**), avec des risques de hausse en cas de nouvelles sanctions ou d'escalade militaire. Ces tensions géopolitiques affectent également les coûts des matériaux (acier, béton), essentiels aux projets d'investissement communal, avec une inflation estimée à **+8 %** sur les marchés publics de travaux en 2025.

Ainsi, les crises géopolitiques actuelles, notamment le prolongement du conflit en Ukraine et les tensions au Proche-Orient, ont engendré une **hausse durable des coûts de l'énergie** (+18 % sur un an pour le gaz naturel en zone euro, source : Eurostat, mars 2026) et une **inflation persistante** (3,2 % en France en février 2026, après 5,2 % en 2023 – INSEE). Ces facteurs se sont traduits par :

- **Une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement** : la facture énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage a progressé de **12 % en moyenne** pour les communes de taille comparable (*Banque Postale Collectivités Locales, 2025*).
- **Un renchérissement des coûts des marchés publics** : les prix des matériaux (acier, béton) restent supérieurs de **15 à 20 %** à leur niveau pré-2022 (*Fédération Française du Bâtiment*), impactant directement les projets d'investissement.
- **Une incertitude sur les recettes fiscales** : la baisse du pouvoir d'achat des ménages (-1,3 % en 2025, *OFCE*) pourrait peser sur les bases de taxe d'habitation résiduelle et de CFE.



1.2/ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Dotations et Prélèvements sur Recettes (PSR)

A/ La DGF 2026 : stabilité globale

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27,406 milliards d'euros pour 2026, en très légère hausse de 11 M€ par rapport à 2025. Cette quasi-stabilité résulte de mouvements contradictoires : rétrocession de 13 M€ du fonds relatif aux contingents communaux d'aide sociale et minoration de 2 M€ de la DGF départementale liée aux recentralisations sanitaires.

B/ Forte hausse des variables d'ajustement : -586 M€

La minoration des variables d'ajustement bondit de 487 M€ (2025) à 586 M€ (2026), soit une hausse de +20 %. Elle se répartit ainsi :

- Bloc communal : -368 M€ (-318 M€ sur la DCRTP et -50 M€ sur les FDPTP)
- Régions : -189 M€ (-181 M€ sur la DCRTP et -7,9 M€ sur la dotation carrée)
- Départements : -30 M€ (exclusivement sur la DCRTP, -2,5 % en moyenne)

Point d'attention : avec les baisses successives, 52 départements ne percevraient plus de FDPTP (dont 11 nouveaux en 2026). Les minorations sont calculées au prorata des recettes réelles de fonctionnement 2024.

C/ Diminution du PSR-EI : un manque à gagner estimé à 728 M€

Depuis 2021, les valeurs locatives des établissements industriels bénéficiaient d'une réduction de moitié, compensée dynamiquement par un prélèvement sur recettes (PSR-EI). À partir de 2026, un coefficient de 0,807 est appliqué aux montants initialement prévus.

Manque à gagner estimé : -362 M€ pour les communes et -366 M€ pour les EPCI. Un plafonnement à 2 % des recettes de fonctionnement protège les collectivités les plus dépendantes (~2 000 communes et 220 EPCI concernées).

D/ FCTVA : quasi-année blanche pour les EPCI

L'article 130 supprime le régime de remboursement de la TVA l'année même (régime n) pour les intercommunalités à fiscalité propre. Seules les communes nouvelles conservent ce régime. Le manque à gagner est estimé à 735 M€ pour les EPCI en 2026. En contrepartie, l'assiette s'élargit aux concessions d'aménagement et aux redevances versées aux SPLA-IN pour les écoles.

E/ Hausse des dotations de péréquation du bloc communal : +300 M€

Le Comité des Finances Locales (CFL), lors de sa séance du 24 février 2026, a validé une hausse de 300 M€ des dotations de péréquation du bloc communal, financée intégralement en interne par écrêtement de la dotation forfaitaire (80 %, contre 60 % les années précédentes) et de la dotation de compensation (20 %).

- DSU : +150 M€, soit +5,1 % (progression en métropole de +139,6 M€)
- DSR : +150 M€, soit +6,3 % (dont 30 % fraction bourg-centre, 60 % péréquation, 10 % cible)
- DNP : stabilisée (légère baisse de 82 540 €uro liée à la quote-part outre-mer)
- Dotation d'intercommunalité : +90 M€
- Péréquation départementale : +10 M€ (75 % DFM / 25 % DPU)

F/ DILICO : prélèvement reconduit à 740 M€ (-26 %)

Créé en 2025 pour contribuer au redressement des finances publiques, le dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales (DILICO) est reconduit en 2026 avec des modifications significatives dans sa répartition.

Points clés de la version 2026 :

- Les communes sont exonérées (vs -250 M€ en 2025) : signal fort de protection du niveau communal
- 25 départements prélevés (vs 50 en 2025) — les bénéficiaires du fonds de sauvegarde sont automatiquement exemptés
- Les 12 régions métropolitaines restent prélevées, pour des montants en hausse (+350 M€ vs +280 M€)

Modalités de reversement : chaque collectivité contributrice percevra 90 % de son prélèvement en trois tiers entre 2027 et 2029. Les 10 % restants sont versés aux fonds de péréquation (FPIC, FNP-DMTO, FSR). La comptabilisation reste un enjeu ouvert (section fonctionnement vs investissement).

G/ Fonds de sauvegarde des départements : 600 M€ cumulés

L'article 131 prévoit une fraction de TVA d'État vers le fonds de sauvegarde des départements, dans la limite de 600 M€ cumulés (2024–2026). Les critères d'éligibilité restent identiques : taux d'épargne brute < 12 % en moyenne 2023-2024 et indice de fragilité sociale > 80 % de la moyenne nationale.

H/ Fusion TLV/THLV → Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

À partir du 1er janvier 2027, la TLV (nationale, affectée à l'ANAH) et la THLV (communale) fusionnent en une taxe unique TVLH, dont l'intégralité du produit revient au bloc communal. Les taux sont :

- Zones tendues : 17% la 1ère année, 34% ensuite (majorable jusqu'à 30% / 60%)
- Autres communes : taux libre jusqu'à 50% si la taxe est instituée par délibération

I/ Fiscalité des résidences secondaires (THRS) : règles dérogatoires assouplies

Les seuils de déclenchement de la dérogation à la règle de lien pour la THRS sont relevés de 75% à 100% de la moyenne départementale ou nationale. L'évolution maximale autorisée passe de 5% à 10% du taux moyen. Ces ajustements permettent à un plus grand nombre de communes et d'EPCI d'augmenter leur taux de THRS.

J/ Taxe sur la vacance commerciale (TFC) : application infra-communale

La taxe sur les friches commerciales peut désormais être instituée sur le seul périmètre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT), au lieu d'une application uniforme à l'ensemble du territoire communal. Un outil plus ciblé pour lutter contre la vacance des centres-villes.

EN SYNTHÈSE :

Ce qui touche directement la commune d'Urrugne

- Dotations : une baisse de 100 000€ à anticiper

Urrugne n'est pas éligible à la DSU. La commune perçoit une simple dotation forfaitaire qui sera soumise à l'écrêtement servant à financer les hausses de péréquation. Le potentiel fiscal par habitant d'Urrugne dépasse 0,85 fois la moyenne nationale, l'écrêtement s'applique dans la limite de 1 % des recettes réelles de fonctionnement. La tendance de fond est donc à une dotation forfaitaire en repli, à intégrer dans les projections pluriannuelles.

- Variables d'ajustement via la DCRTP

La hausse de la minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme Taxe Professionnelle (-34,2 % sur le bloc communal) se répercute sur la commune au prorata de ses recettes réelles de fonctionnement 2024. Pour une commune de cette taille, le montant peut être significatif — à chiffrer dès la notification par la préfecture.

- THRS (résidences secondaires)

C'est un point particulièrement pertinent pour Urrugne, les nouvelles règles dérogatoires (seuil relevé de 75 % à 100 % de la moyenne départementale, évolution maximale passant de 5 % à 10 %) offrent une marge de manœuvre accrue pour augmenter le taux de THRS d'autant que celui d'Urrugne est inférieur à la moyenne des communes des Pyrénées-Atlantiques. Dans un contexte de dotations en repli, c'est probablement le levier fiscal le plus immédiatement actionnable.

- TVLH (taxe sur la vacance)

Dans un territoire sous pression foncière comme le Pays Basque, la fusion TLV/THLV en une TVLH unique à partir de 2027 — dont l'intégralité revient au bloc communal — est à anticiper. Si Urrugne est en zone tendue (ce qui est probable), les taux applicables seront 17 % la 1^{re} année puis 34 %, majorables. Une délibération avant fin 2026 sera nécessaire pour être prête au 1^{er} janvier 2027.

Enfin, Urrugne fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Celle-ci est concernée par le DILICO. Si la CAPB est prélevée, cela n'impacte pas directement le budget communal, mais peut influencer les transferts et les politiques intercommunales. Autrement dit, les Attributions de Compensation ne sont pas près d'être revues à la hausse.

- 2 -

ANALYSE FINANCIÈRE DE LA SITUATION DE LA COMMUNE

La présente analyse s'appuie sur deux sources complémentaires et de nature différente. Le **document de valorisation financière et fiscale 2024**, élaboré par le Service de Gestion Comptable Côte Basque de la Direction générale des Finances publiques, offre une perspective quinquennale couvrant les exercices 2020 à 2024 et permet d'apprécier les tendances structurelles de long terme, les ratios comparatifs par rapport aux strates départementales, régionales et nationales, ainsi que les indicateurs clés d'autofinancement et de soutenabilité financière.

Le **Compte Financier Unique 2025** qui fait l'objet d'un vote à l'occasion de ce même Conseil, est un document comptable de référence établi par l'ordonnateur et le comptable public, fournit quant à lui la photographie la plus récente et la plus granulaire de l'exécution budgétaire, opération par opération, compte par compte.

La lecture croisée de ces deux documents dessine le portrait d'une commune qui aborde l'exercice 2026 dans un contexte de **forte tension financière** et de dégradation des principaux indicateurs.

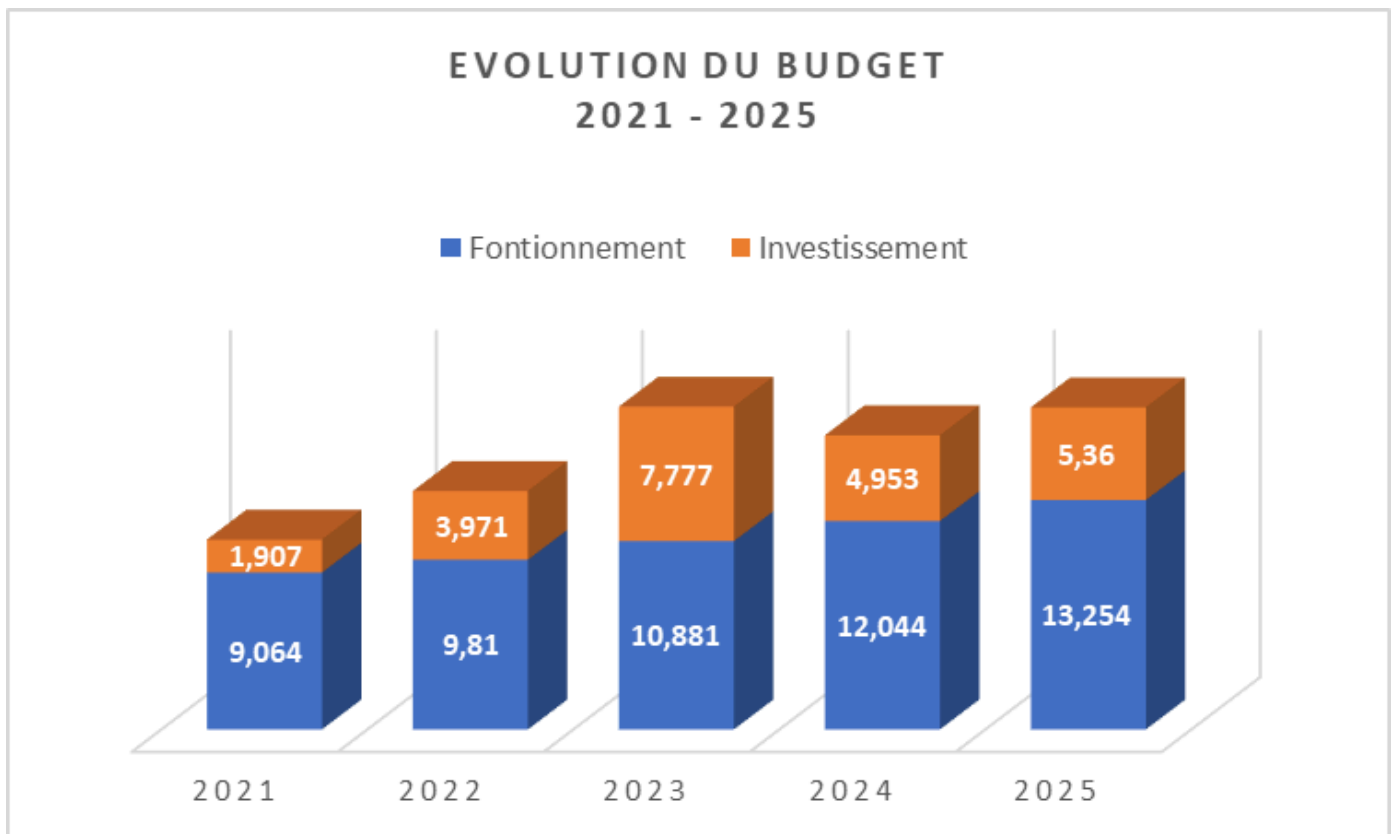


2.1/ VUE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET ET LA SITUATION FINANCIÈRE GLOBALE

Le budget principal total de la commune s'élève à plus de 18,6 M € en 2025.

La ventilation du budget principal s'établit comme suit à partir réelles exécutées :

- En fonctionnement : 13 254 092€
- En investissement : 5 360 584 €



Le niveau de Dépenses Réelles de Fonctionnement s'établit à 11 033 494 € (taux d'exécution de 98,52% - cf CFU 2025).

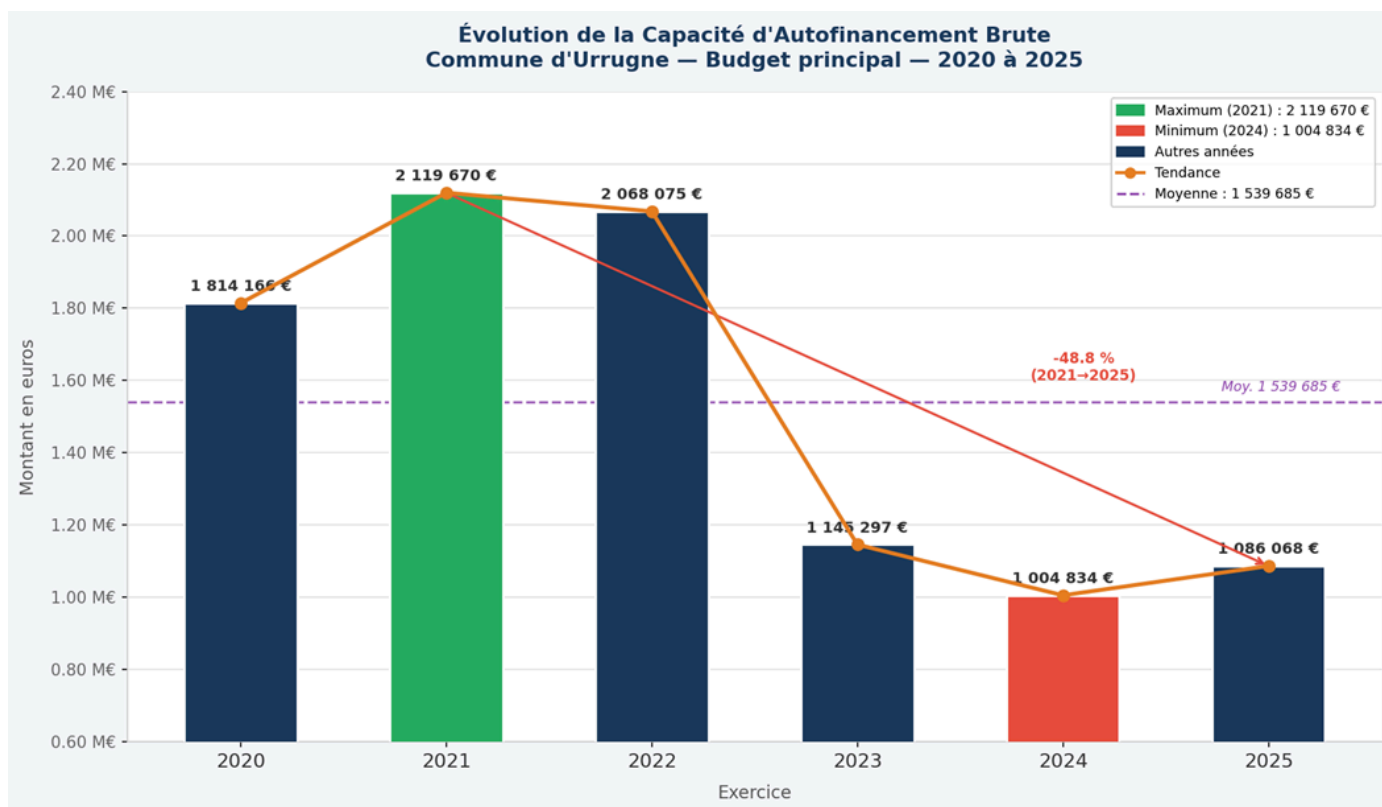
2.2/L'ÉPARGNE BRUTE, UN INDICATEUR CLÉ DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Concept central de l'analyse financière des collectivités locales, l'épargne brute est un indicateur majeur de la capacité d'investissement d'une commune. Il témoigne :

- Des marges dégagées en fonctionnement
- De la capacité à se désendetter et à investir (avec un effet levier de 1 à 10)

Cet effet levier s'explique comme suit :

- 1 € d'épargne brute représente :
 - soit une marge de manœuvre potentielle de 1 € en fonctionnement,
 - soit une ressource de 1 € directement mobilisable en section d'investissement ;
- cette ressource de 1€ permet de gager (à condition qu'elle soit récurrente) une annuité d'emprunt du même montant ;
- elle permet donc de contracter un emprunt de 10 € (taux d'intérêt de 5%/15 ans).



Le graphique met en évidence une légère reprise en 2025 : après le point bas de 2024 (1 004 834 €), on note un très léger rebond de +8,1 %, ce qui permet de revenir à un taux d'épargne de 9.21%, au-dessus des seuils d'alerte.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme effréné de **8,7 % par an en moyenne sur la période 2020-2025**, ce qui résulte d'une volonté politique du précédent mandat. Les dépenses de fonctionnement sont passées de **8,07 M€ en 2020 à 12,22 M€ en 2025** (soit une progression totale de **+51,4 %** en seulement 5 ans).

Cette progression a pesé très fortement sur les capacités d'auto-financement de la commune et donc sur sa capacité future à investir pour le mandat 2026-2032.

Les recettes ont également augmenté sur la période mais à un rythme plus faible que celle des dépenses : **5,3 % par an en moyenne entre 2020 et 2025**, passant de **9,67 M€ à 12,53 M€** (soit **+29,6 %** au total).

Malgré plusieurs hausses de la fiscalité locale au cours du précédent mandat, les recettes fiscales demeurent insuffisantes face à la forte augmentation des dépenses de fonctionnement, ce qui crée un effet ciseau fragilisant les capacités d'investissements futurs et les équilibres budgétaires.

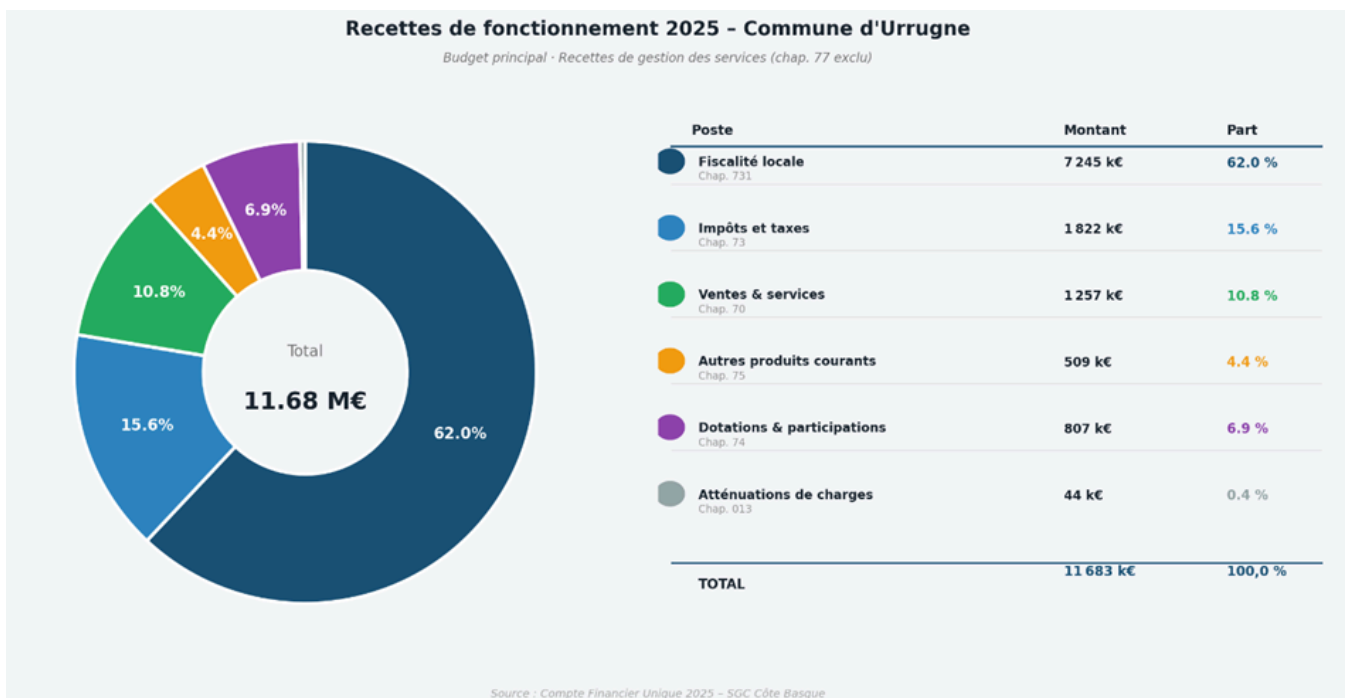
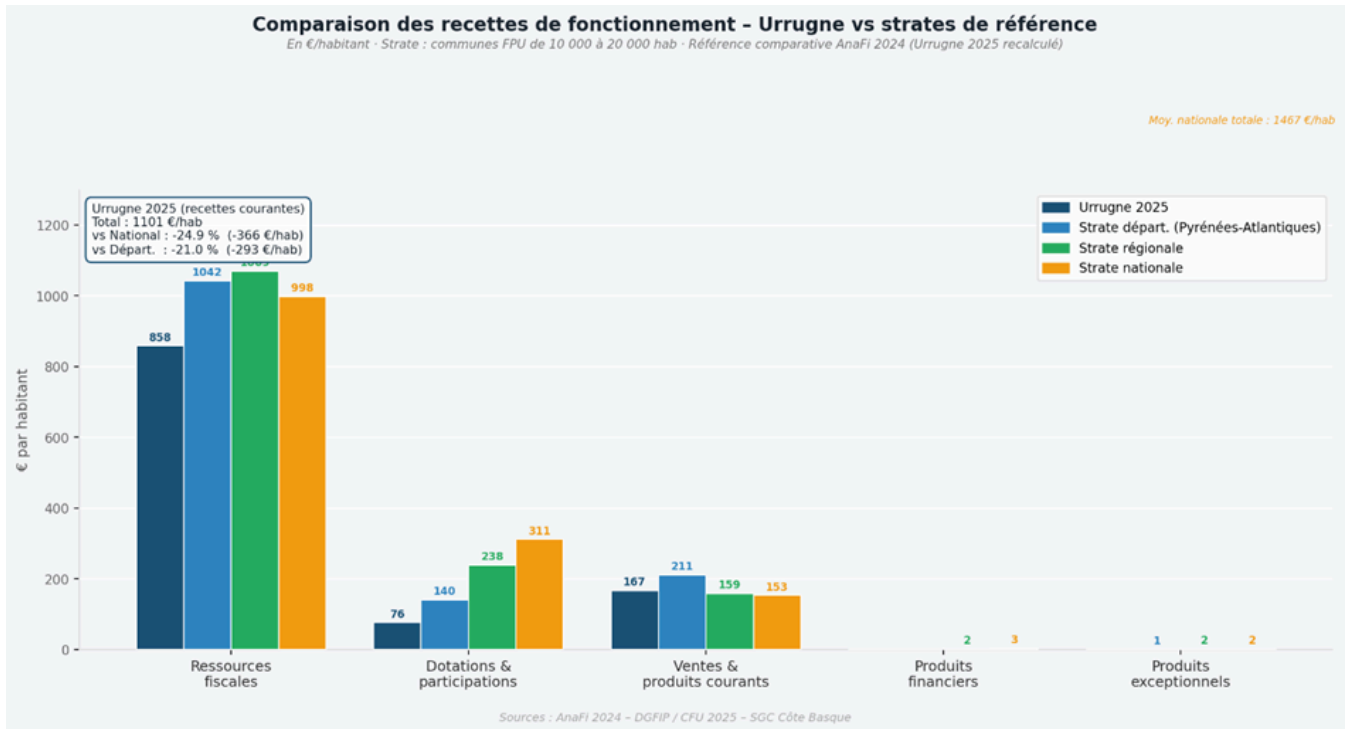
Plusieurs causes externes, non suffisamment anticipées par la majorité précédente, peuvent venir expliquer partiellement la faible dynamique des recettes depuis 2023 :

- Assiette fiscale limitée : petite strate démographique et peu de grandes entreprises réduisent la base taxable (cotisations foncières, CVAE indirecte via entreprises, taxes locales).
- Effondrement des droits de mutation : crise immobilière post-covid réduit fortement les recettes exceptionnelles liées aux ventes (DMTO), qui avaient pu masquer auparavant un niveau de recettes structurellement faible.
- Profil socio-économique et valeur foncière : la valeur moyenne des biens est inférieure aux communes voisines et le parc est peu dynamique, par conséquent la fiscalité foncière rapporte moins à Urrugne
- Les recettes liées au tourisme et à la saisonnalité profitent depuis 2016 à l'Office du Tourisme Pays Basque qui capte la taxe de séjour
- Limites réglementaires sur le taux de certaines taxes : la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est plafonnée or, le taux initial était l'un des plus faibles de la côte basque (autour de 10%). La hausse de ce taux est aujourd'hui corrélée à celui de la taxe foncière.
- Transferts et péréquation insuffisants : mécanismes de redistribution nationale/intercommunale qui ne compensent pas la baisse discontinue de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat car notre commune est considérée comme « riche » au regard du revenu moyen par habitant

2.3/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE DÉTAILLÉE POSTE PAR POSTE

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2025 s'établissent à **13,25 M€** (recettes réelles et d'ordre confondues).

Le ratio recettes réelles de fonctionnement par habitant ressort à **1 206 €/hab** (population : 10 616 habitants), en nette progression par rapport aux **1 090 €/hab** de 2024. Mais ce ratio reste insuffisant face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.



A/La fiscalité locale (chap. 731) : socle toujours dominant

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **7,24 M€** réalisés, pour une prévision de 7,28 M€ (taux de réalisation : 99,5 %). En y ajoutant les impôts et taxes du chapitre 73 (**1,82 M€**, réalisé à 100%), le total fiscal atteint **9,07 M€**, en hausse sur les 8,68 M€ de 2024.

Le compte de résultat confirme cette tendance avec un total "impôts et taxes" de **8,78 M€** (+1,1 % vs 2024), auquel s'ajoutent les compensations et attributions pour **189 268 €**. La fiscalité reste la principale ressource de la commune, représentant environ **68 % des recettes de gestion**.

B/ Les dotations et participations (chap. 74) : légère contraction

Les dotations et participations sont réalisées à hauteur de **806 883 €** pour une prévision de 812 400 € (taux : 99,3 %). Le compte de résultat détaille :

- Dotation forfaitaire de l'État : **616 415 €** (-4,7 % vs 646 712 € en 2024, N-1 du CFU)
- Compensations liées à la CET (contribution économique territoriale) : **183 856 €**

La DGF s'établit à **58 €/hab**, un niveau stable mais qui demeure très inférieur aux moyennes nationales (311 €/hab en 2024).

Cette faiblesse structurelle des dotations contraint la commune à s'appuyer massivement sur sa propre fiscalité.

C/ Les ventes et produits courants (chap. 70 + 75) : bonne tenue

Les produits de services et du domaine réalisent **1,26 M€** pour une prévision de 1,24 M€. Les autres produits de gestion courante (chap. 75) atteignent **508 747 €**, dont 467 789 € d'autres produits divers et 40 958 € de revenus immobiliers.

Le total de ces deux postes dépasse **1,76 M€**, en très légère progression par rapport aux 1,72 M€ de 2024, confirmant la tendance de valorisation des services engagée ces dernières années.

D/Les produits spécifiques (chap. 77)

Le montant de **1 124 320,65 €** enregistré au chapitre 77 (Produits des cessions d'immobilisations) ne constitue **pas une recette de fonctionnement au sens économique du terme**. Il s'agit d'une opération d'ordre comptable qui obéit à la mécanique suivante :

- En section de fonctionnement, le produit de cession est bien inscrit au crédit du compte 775 pour 1 124 320,65 €, mais il est **intégralement neutralisé en dépenses** par la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés, inscrite au débit du compte 675 pour **1 070 177,23 €**, complétée par la neutralisation des plus-values de cession pour **64 352,42 €**, soit un total de charges miroir de **1 134 529,65 €** qui solde l'opération en fonctionnement.
- Le vrai flux financier, celui qui correspond à l'encaissement effectif du prix de vente, est quant à lui retracé en **recettes d'investissement** au compte 024, conformément aux règles budgétaires M57. C'est là que la cession produit son effet réel sur la capacité de financement de la commune.

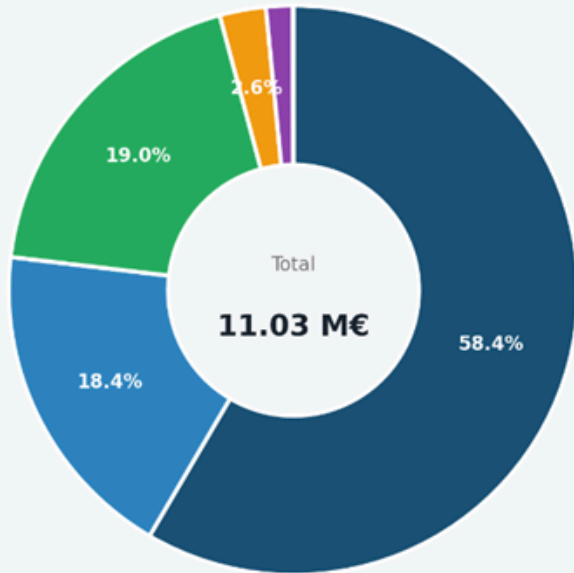
En conséquence, pour l'analyse des recettes de fonctionnement **courantes et récurrentes**, il convient de neutraliser ce poste. Les recettes réelles de gestion corrigées de cet effet s'établissent à **11 683 367 €**, et qui constitue la base de comparaison pertinente avec les **11 665 531 €** de l'exercice 2024 soit une progression organique de seulement **+0,15 %** en un an, bien loin du saut apparent de +9,8 % calculé toutes recettes confondues.

Cette clarification est essentielle pour ne pas surestimer la dynamique de recettes courantes de la commune, et pour apprécier correctement sa capacité d'autofinancement réelle.



2.4/ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : ANALYSE DÉTAILLÉE POSTE PAR POSTE

Budget principal - Dépenses réelles de gestion (hors opérations d'ordre)



Poste	Montant	Part
Charges de personnel Chap. 012	6 448 k€	58.4 %
Autres charges gestion courante Chap. 65	2 033 k€	18.4 %
Charges à caractère général Chap. 011	2 092 k€	19.0 %
Atténuations de produits Chap. 014	289 k€	2.6 %
Charges financières Chap. 66	166 k€	1.5 %
Charges spécifiques Chap. 67	5 k€	0.0 %
TOTAL	11 033 k€	100,0 %

Source : Compte Financier Unique 2025 - SGC Côte Basque

A/ Charges de personnel (Chap. 012) : 6 447 521 € soit 58,4 % des dépenses réelles

La masse salariale constitue, comme dans toute collectivité de cette strate, le poste dominant du budget de fonctionnement avec 6,45 M€ réalisés en 2025. Ainsi, une part proportionnellement plus grande des ressources de fonctionnement est captée par la masse salariale, ce qui réduit mécaniquement la flexibilité budgétaire sur tous les autres postes.

La trajectoire récente renforce la prudence et nécessite une vigilance pour les années à venir : les charges de personnel ont progressé de **+50,2 % entre 2020 et 2024**, passant de 4,20 M€ à 6,31 M€, et le CFU (compte financier unique) 2025 confirme la poursuite de cette dégradation.

Si cette tendance se maintient, la masse salariale absorbera une part toujours plus grande des recettes de fonctionnement, comprimant encore davantage l'épargne brute et limitant ainsi la capacité d'investissement autonome de la commune.

B/ Charges à caractère général (Chap. 011) : 2 092 026 € soit 19,0 % des dépenses réelles

Ce poste regroupe l'ensemble des achats et services courants nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux : fluides, entretien, assurances, fournitures, prestations externalisées, frais de communication. Avec 2 092 026 € réalisés pour une prévision de 2 141 524 €, le taux de réalisation est de 97,7%.

C/ Autres charges de gestion courante (Chap. 65) : 2 033 341 € soit 18,4 % des dépenses réelles

Ce chapitre agrège des natures de dépenses très hétérogènes, ce qui rend son analyse particulièrement intéressante. Il mêle des charges quasi-institutionnelles comme les contributions obligatoires à des organismes partenaires, des transferts vers le tissu associatif local et les indemnités des élus.

La contribution au CCAS (657 363 €) constitue de loin le premier poste avec **915 000 €**, soit 45 % du chapitre à elle seule. Cette dépense, qui finance le Centre Communal d'Action Sociale et les prestations sociales qu'il délivre aux habitants, est une charge contrainte dont l'évolution dépend autant des politiques sociales locales que des dynamiques démographiques et socio-économiques de la commune.

Le second poste notable est celui des autres contributions obligatoires pour 532 367 €, qui retrace notamment les participations de la commune à divers syndicats et organismes en particulier les écoles privées de la commune. Les subventions aux associations s'élèvent à 299 550 €, dans des proportions qui reflètent les choix politiques des précédentes mandatures.

D/ Atténuations de produits (Chap. 014) : 289 083 € soit 2,6 % des dépenses réelles

Ce chapitre retrace exclusivement pour Urrugne le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, d'un montant de 289 083 €. Ce prélèvement est dû par les communes qui n'atteignent pas le seuil légal de 25 % de logements sociaux dans leur parc résidentiel.

Ce prélèvement représente une ponction non négligeable sur les ressources de fonctionnement, d'autant qu'il n'ouvre droit à aucune contrepartie directe dans les comptes communaux.

E/ Charges financières (Chap. 66) : 166 390 € soit 1,5 % des dépenses réelles

Les charges financières se composent principalement des intérêts réglés à l'échéance sur les emprunts en cours (162 462 €) et d'intérêts sur comptes courants créditeurs (3 928 €).

F/ Charges spécifiques (Chap. 67) : 5 134 € soit 0,05 % des dépenses réelles

Ce chapitre résiduel retrace uniquement l'annulation de titres sur exercices antérieurs, soit 5 134€. Son exécution très inférieure à la prévision (20 000 €) s'explique par la nature même de ce poste, qui dépend de l'identification de créances irrécouvrables ou erronées sur des exercices clos, un événement par définition peu prévisible et sans récurrence assurée.

En synthèse, la lecture croisée de ces six postes fait apparaître une physionomie financière fragilisée par des dépenses de fonctionnement qui ont évolué de façon rapide et massive par rapport à une progression plus faible des recettes, créant un effet ciseau préjudiciable à la constitution d'une épargne brute nécessaire pour répondre aux besoins légitimes d'une commune de 11 000 habitants.

Le véritable enjeu des prochains exercices est ainsi celui de la **reconstitution de l'épargne brute**. Cette situation résulte mécaniquement de la conjonction entre une progression des charges de fonctionnement qui dépasse celle des recettes courantes, et un niveau de recettes par habitant.

La commune ne peut reconstituer durablement ses marges de manœuvre qu'en agissant simultanément sur deux leviers :

- la maîtrise de la trajectoire de la masse salariale ,
- le développement des recettes propres (fiscalité, services), dans un contexte où les dotations de l'État continuent de s'éroder.

2.5/ VUE D'ENSEMBLE SUR LES INVESTISSEMENTS

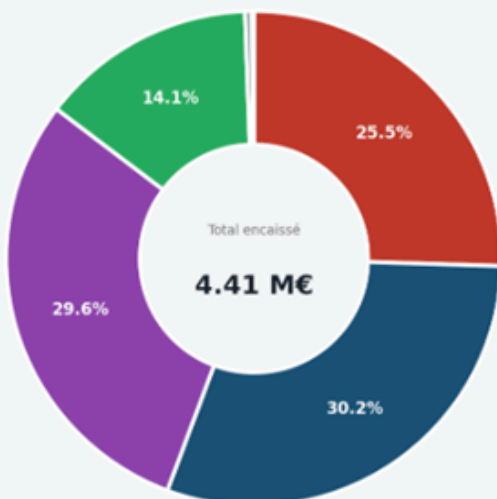
Les dépenses réelles d'investissement réalisées s'élèvent à **4 640 765 €** pour une autorisation budgétaire totale de 5 841 757 €, soit un taux de réalisation de 79,4 %.

Les recettes réelles d'investissement encaissées atteignent **3 288 086 €** pour une prévision de 3 995 843 €, avec un taux de réalisation de 82,3 %. Le solde de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est déficitaire de **145 833 €**, ce qui s'explique par le décalage temporel entre engagement des dépenses et encaissement des recettes afférentes, notamment des subventions dont 194 848 € restent encore à réaliser en restes à réaliser.

2.6/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS DANS LE DÉTAIL

Recettes d'investissement 2025 - Commune d'Urrugne

Structure des recettes réelles CFU 2025 - Budget principal - Recettes réelles encaissées - Comparaison AnaFi 2024



Poste	Montant	Part
Cessions d'actifs	1 124 k€	25.5 %
Dotations & FCTVA	1 333 k€	30.2 %
Emprunts nouveaux	1 308 k€	29.6 %
Subventions invest.	622 k€	14.1 %
Opérations tiers	20 k€	0.4 %
Immob. corporelles	6 k€	0.1 %
TOTAL	4 412 k€	100,0 %

A/ Les dotations, fonds divers et réserves (Chap. 10) : 1 332 725 € encaissés

Ce chapitre est constitué par :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) génère **712 769 €**. Ce mécanisme, qui permet aux communes de récupérer une fraction de la TVA acquittée sur leurs investissements des années antérieures, est une ressource automatique dont le montant dépend directement du volume d'investissement des exercices précédents.
- Le second élément significatif est le reversement des excédents de fonctionnement pour **577 271 €**, qui correspond à l'affectation en investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Ce transfert, décidé lors du vote du compte administratif, illustre la mécanique de solidarité inter-sections : l'excédent dégagé en fonctionnement N-1 vient abonder les ressources d'investissement de N. C'est une ressource saine mais qui souligne *a contrario* la fragilité de la situation : si l'épargne de fonctionnement devait continuer à se dégrader, cette source d'alimentation de l'investissement s'épuiserait mécaniquement.

B/ Les emprunts et dettes assimilées (Chap. 16) : 1 307 875 € encaissés

Ce chapitre retrace les mouvements d'emprunts de l'exercice. Les encaissements se décomposent en emprunts nouveaux en euros (**1 300 000 €**) et en dépôts et cautionnements reçus (7 875 €).

En regard, les remboursements en capital s'élèvent à **428 679 €**, auxquels s'ajoutent des mouvements sur dépôts et cautionnements (2 722 €). La variation nette de l'encours de dette sur l'exercice est donc positive de **871 321 €** (1 300 000 € nouveaux emprunts - 428 679 € remboursements).

La trajectoire de hausse rapide de l'encours depuis 2022 nous invite collectivement à une grande vigilance.

C/ Les subventions d'investissement (Chap. 13) : 621 833 € encaissés

Les subventions encaissées s'élèvent à 621 833 € pour une prévision de 797 304 €, avec un taux de réalisation de 78% et un reliquat en restes à réaliser de **194 848 €**. Ce taux de recouvrement inférieur à 80% ne traduit pas une défaillance dans la mobilisation des aides mais le décalage habituel entre réalisation des travaux, dépôt des dossiers de solde et versement effectif des subventionneurs.

La décomposition par origine des subventions est particulièrement révélatrice de la capacité de la commune à mobiliser un écosystème partenarial diversifié. L'État et les établissements nationaux contribuent à hauteur de **188 161 €**, reflétant probablement des dotations de soutien à l'investissement local telles que la DETR ou la DSIL.

Dans le cadre du projet de cuisine municipale, le Département des Pyrénées-Atlantiques a apporté **207 167 €** et l'agglomération Pays Basque verse **172 257 €**.

D/ Les produits des cessions d'immobilisations (Chap. 024) : 1 124 321 € en recettes réelles d'investissement

Les produits exceptionnels de cession ont représenté la ressource exceptionnelle la plus significative de l'exercice par l'aliénation de terrains nus (737 000 €) et de bâtiments privés (289 368 €).

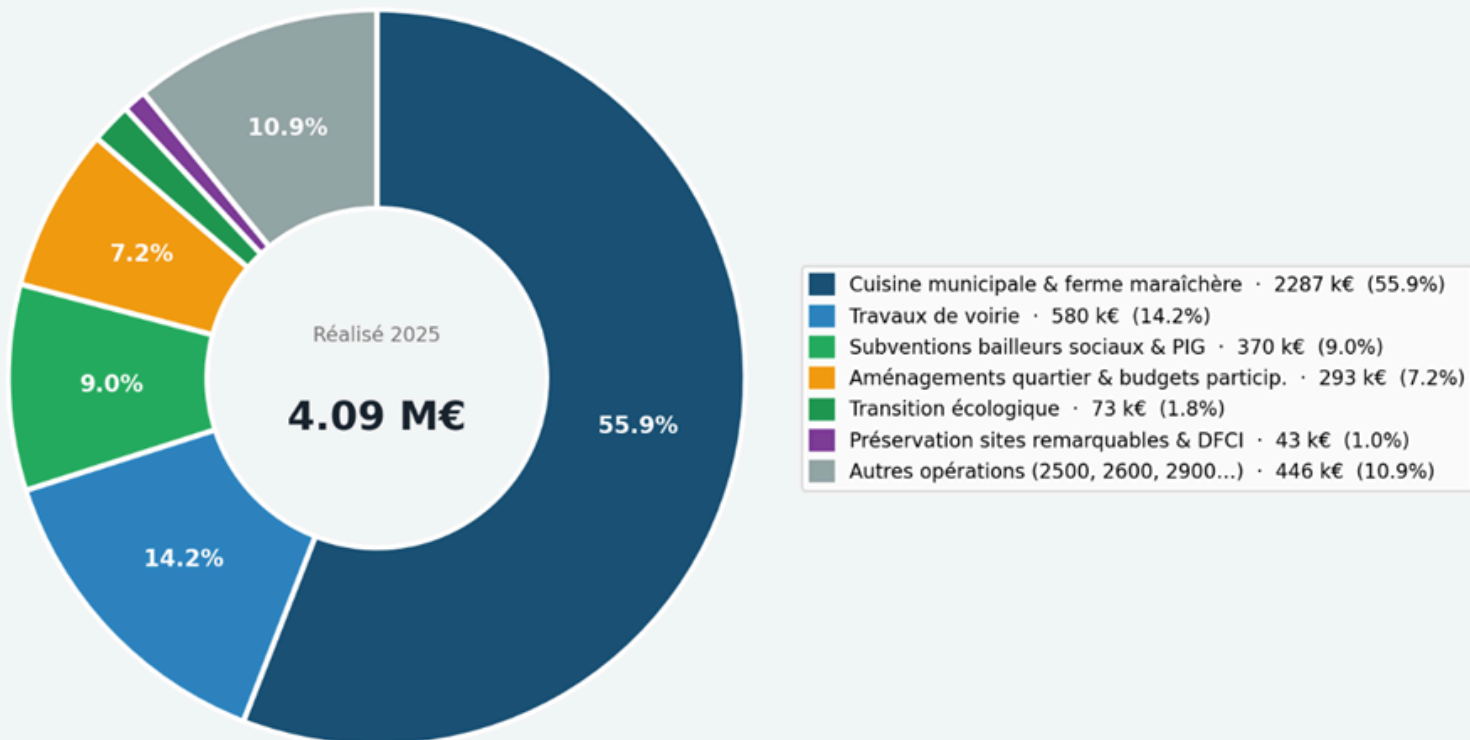
Ces produits sont par essence exceptionnels et permettent d'équilibrer ponctuellement la section investissements. Cela ne peut pas être une solution pérenne pour maintenir l'équilibre budgétaire.

2.7/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LE DÉTAIL

A/ Les dépenses d'équipement : 4 090 803 € réalisés

C'est évidemment le cœur de la section d'investissement. Les dépenses d'équipement totales réalisées s'élèvent à 4 090 803 € pour une prévision de 5 168 242 €, soit un taux d'exécution de 79,2 %. Ce taux est caractéristique d'un programme d'investissement comportant des opérations complexes dont l'achèvement s'étale sur plusieurs exercices, avec 1 077 440 € de restes à réaliser portés en report sur 2026 (cf partie supra).

Dépenses d'équipement par programme - Urrugne 2025



L'opération « cuisine municipale et ferme maraîchère » domine l'ensemble avec **2 286 658 €** réalisés sur une prévision de 2 567 733 €. Elle concentre à elle seule 55,9% de l'ensemble des dépenses d'équipement de l'exercice.

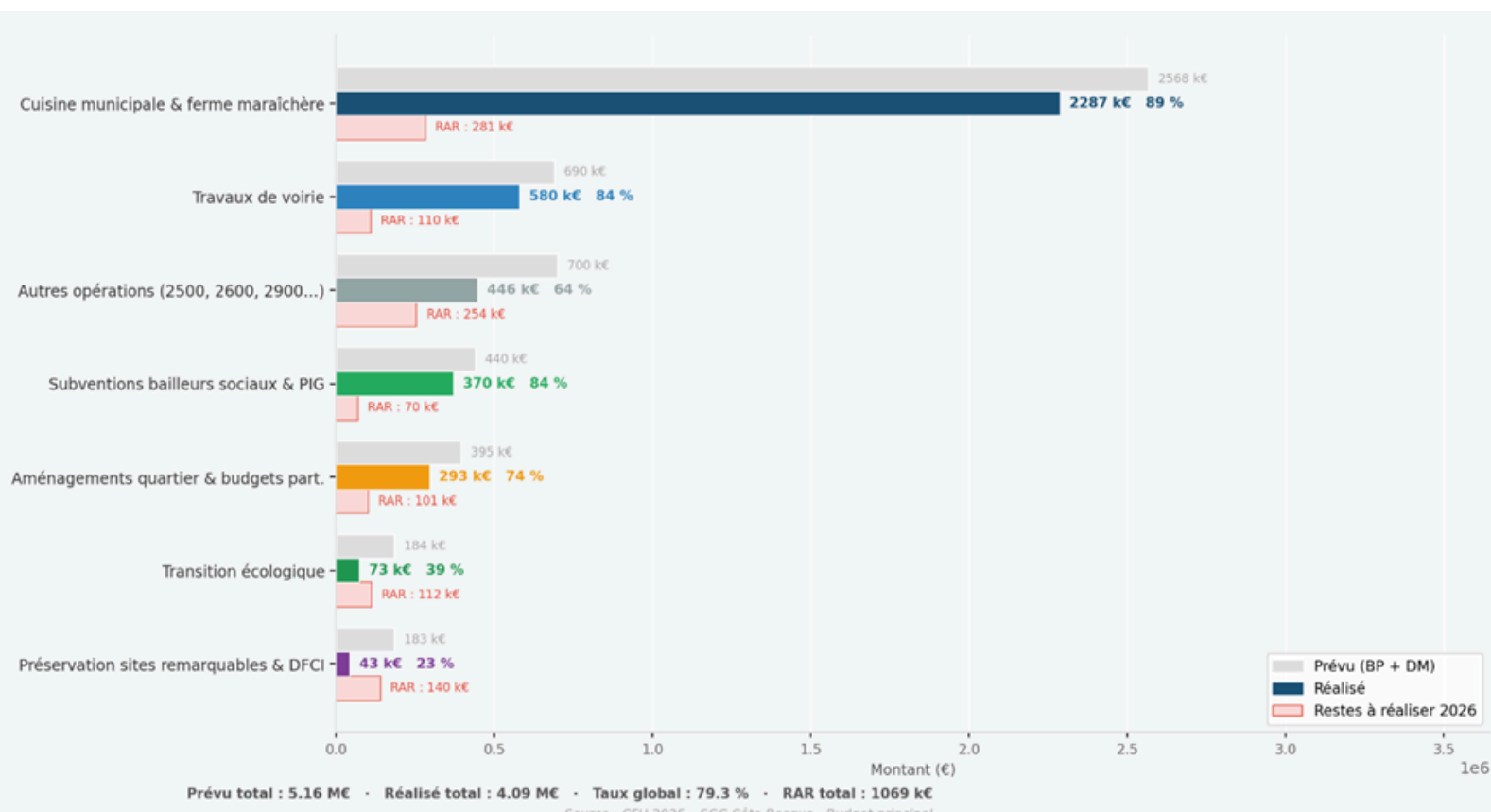
Les travaux de voirie constituent le deuxième programme significatif avec **579 622 €** réalisés.

Les subventions d'équilibre aux bailleurs sociaux dans le cadre des financements des logements sociaux et **les aides d'amélioration de l'habitat (PIG)** mobilisent **369 840 €** réalisés.

Les aménagements de quartier et le financement des budgets participatifs représente **293 491 €** réalisés.

La préservation des sites remarquables (travaux de reboisement, défense incendie, etc.) enregistre **42 577 €** réalisés.

Les dépenses en lien avec la transition écologique (bio éthanol, zéro phyto, renouvellement machine électrique, éclairage led, achat photovoltaïque) affichent **72 525 €**, avec 111 736 € de restes à réaliser sur 2026.



B/ Les dépenses financières (Chap. 16, 26, 27) : 520 667 € réalisés

Il s'agit principalement du remboursement en capital des emprunts (428 679 €).

En synthèse, la lecture croisée des recettes et des dépenses d'investissement 2025 permet de dégager plusieurs enseignements structurants.

La section d'investissement 2025 est financée par un bouquet de ressources réparties entre ressources propres et recours à l'endettement.

Les ressources propres — FCTVA (712 769 €), capitalisation des excédents (577 271 €), produits de cessions (1 124 321 €) — représentent environ 71% du financement réel, les emprunts nouveaux (1 300 000 €) en constituant le solde. Il convient de souligner que deux de ces trois ressources propres sont de nature non récurrente : le FCTVA est mécaniquement appelé à diminuer à mesure que le pic d'investissement de 2022-2023 s'éloigne dans le temps, et les produits de cessions ne peuvent être mobilisés qu'une fois sur chaque actif.

La concentration des dépenses sur l'opération n° 2700 (cuisine centrale et maraîchage) mérite une attention particulière. Un programme représentant 56 % des dépenses d'équipement crée une dépendance forte à la bonne exécution de cette seule opération. Tout aléa — technique, juridique ou financier — sur ce programme majeur se répercute directement sur l'ensemble de l'équilibre de la section. La présence de 281 075 € de restes à réaliser sur cette opération confirme qu'elle n'est pas encore soldée et continuera de peser sur le budget 2026.

Enfin, le solde négatif de la section d'investissement (-145 833 €) rappelle que la section de fonctionnement ne dégage plus d'épargne suffisante pour autofinancer sereinement l'investissement. La CAF nette quasi nulle identifiée dans le CFU (taux d'épargne à 0 %) signifie que la commune investit en 2025 principalement grâce à des ressources de cessions, à des emprunts et à des dotations extérieures, et non grâce à ses ressources propres de fonctionnement.

Cette configuration n'est pas tenable sans la restauration rapide d'une épargne brute de fonctionnement. La reconstitution de la CAF demeure donc le préalable indispensable à la soutenabilité du programme d'investissement des années à venir.

2.8/ L'ÉTAT DE LA DETTE À URRUGNE

Encours de la dette au 31 décembre 2025

- Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit : **5 508 418,70 €**
- Dettes financières et autres emprunts : **25 814,52 €**
- **Total encours de la dette : 5 534 233,22 €**

Pour mémoire, l'encours était de 4 657 759,03 € au 31/12/2024, soit une **augmentation de 876 474,19 €** sur l'exercice, ce qui s'explique par la souscription d'un emprunt de 1 300 000 € et le remboursement du capital de 428 679,04 €.

Capacité de désendettement = Encours de dette / CAF brute

5 534 233,22 € / 1 086 068 € = 5,10 années

Indicateur	Valeur
Encours de dette au 31/12/2025	5,534,233.22€
CAF brute	1,086,068€
Capacité de désendettement	5,10 années

Cette capacité de désendettement de **5,1 années** reste à un niveau satisfaisant, bien en deçà du seuil d'alerte de 12 ans généralement retenu. Cela dit, comparée aux années 2020-2022 où la CAF brute était nettement plus élevée, la situation s'est dégradée.

- 3 -

PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE 2026-2030

La prospective financière présentée ici n'est pas un budget prévisionnel au sens comptable du terme. Elle constitue un scénario d'orientations, construit à partir des tendances structurelles identifiées dans l'analyse rétrospective et des orientations budgétaires 2026, dont l'ambition est de tracer une trajectoire souhaitable et soutenable à l'horizon 2030.

Les hypothèses retenues, exposées poste par poste, sont volontairement prudentes sur les recettes et exigeantes sur les charges, afin de donner à ce scénario une crédibilité qui ne repose pas sur des optimismes de court terme. Elles pourront être révisées annuellement au fil des décisions modificatives successives, en fonction de l'évolution réelle de la situation financière et du contexte macro-économique.



3.1/ UN SCÉNARIO PROSPECTIF CENTRAL : DEUX PHASES, UNE AMBITION

La trajectoire prospective repose sur une logique en deux temps, articulée autour d'un diagnostic sans complaisance : la commune ne peut pas reprendre un cycle d'investissement ambitieux sans avoir d'abord reconstitué les marges d'autofinancement que les années 2022–2025 se sont progressivement érodées. Tenter de faire les deux simultanément, investir massivement tout en rétablissant l'épargne, serait illusoire et conduirait soit à un endettement incontrôlé, soit à une dégradation des services courants. Le scénario assume donc une séquence claire.

La Phase 1 (2026–2027) est une phase de rétablissement et de consolidation. L'investissement est délibérément contenu (autour de 3M€ en 2026 et 2027) pour permettre à la section de fonctionnement de retrouver un excédent structurel. Le recours à l'emprunt est quasi nul ou modéré. C'est une période d'effort, mais temporaire, non un renoncement durable.

La Phase 2 (2028–2030) est une phase de montée en puissance progressive. Fort d'une épargne nette reconstituée (projetée autour de 1M€ en fin de période) et d'un fonds de roulement stabilisé, le programme d'investissement reprend des volumes plus ambitieux à partir de 2028 (autour de 4 M€). Ce retour à l'investissement est alors financé de façon équilibrée, avec une montée maîtrisée de l'emprunt (de 600 000 € à 1 200 000 €) qui tire avantage de l'amélioration de la capacité de désendettement.

3.2/ LES ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2026–2030

A/ Hypothèses sur les recettes : +2,5 % par an en rythme de croisière

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ 12,11M€ en 2026 à 12,97 M€ en 2030, soit une croissance annuelle moyenne de +2 %. Cette hypothèse modérée repose sur deux moteurs principaux.

La fiscalité locale continue de progresser au rythme de la revalorisation légale des valeurs locatives, entre 0,5 % et 3 % selon les exercices, et de la croissance des transactions immobilières.

Les dotations et participations sont projetées en légère progression à partir de 2027, sous l'effet d'une mobilisation plus active des partenariats institutionnels (fonds de concours CAPB, DETR/DSIL, autres etc.) et d'une DGF qui continue de diminuer sensiblement. L'ambition est de porter progressivement ce poste vers 1,1 M€ à l'horizon 2028–2030.

B/ Orientations sur les dépenses de fonctionnement : vers une maîtrise exigeante et des mutualisations de personnel

La trajectoire des charges de personnel est l'enjeu central de la prospective de fonctionnement. La projection retient une décélération progressive : +5,8 % en 2026 (effet mécanique des mesures nationales), +3,5 % en 2027, +3 % par an de 2028 à 2030.

Cette décélération n'est pas spontanée : elle supposera un travail rigoureux de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une maîtrise des remplacements et des recrutements, et une analyse critique de chaque fiche de poste à l'aune des véritables besoins de la collectivité.

La masse salariale est actuellement portée à 58% des dépenses de fonctionnement. À l'horizon 2030, l'objectif est d'être en dessous de 55% des dépenses de fonctionnement pour améliorer les capacités d'autofinancement de la commune.

Les charges à caractère général progressent de +3 % par an sur l'ensemble de la période, sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie, des matériaux et des prestations externalisées. Cette hypothèse est délibérément prudente et intègre les effets de l'inflation sur les contrats de maintenance et les fluides. Aucune économie significative n'est attendue sur ce poste à court terme ; la priorité est d'en contenir la progression.

Au-delà de la maîtrise interne de la masse salariale, la commune dispose d'un levier encore insuffisamment mobilisé à l'échelle de son territoire : la mutualisation du personnel avec ses partenaires institutionnels. Ce levier mérite d'être exploré avec méthode et ambition dans la période 2026–2030, car il représente l'un des rares moyens de contenir la trajectoire de la masse salariale sans dégrader la qualité des services rendus aux habitants.

Une piste est celle de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). L'intégration dans une intercommunalité de 158 communes et 330 000 habitants ouvre des perspectives de mutualisation qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un schéma de mutualisation communautaire qui ne fait que débiter. Des services communs existent déjà en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, de systèmes d'information géographique, d'ingénierie de projet, de marchés groupés mais d'autres politiques publiques pourraient être actionnés ou renforcés, allégeant d'autant la charge pesant sur les agents communaux et limitant les besoins de recrutement spécialisé.

Une autre piste est celle des communes voisines, dans le cadre de conventions de mise à disposition ou de groupements de commandes. Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Ciboure ou Ascain présentent des profils démographiques et des besoins fonctionnels comparables à ceux d'Urrugne. Des mutualisations ciblées sur des postes techniques rares (chef de projet numérique, juriste marchés publics, chargé de la politique linguistique, etc...) permettraient de donner accès à des compétences spécialisées à un coût partagé, inaccessibles économiquement pour une seule commune de cette taille.

La troisième piste, plus structurante, est celle des dispositifs contractuels portés par des organismes tels que la CAF, et notamment le Contrat Territorial Global (CTG). Ce dispositif engage les 12 communes du pôle Sud Pays Basque autour d'un projet de territoire en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et il ouvre des possibilités de co-financement de postes sur des thématiques relevant aujourd'hui exclusivement du budget communal.

Ces trois pistes ne sont pas des solutions miracles, et leur mise en œuvre suppose un investissement préalable en temps d'ingénierie et de négociation qui ne doit pas être sous-estimé. Mais prises ensemble, elles constituent un programme de travail cohérent pour la période 2026–2028, dont l'objectif serait de dégager, à l'horizon de la Phase 2, une économie nette ou un gain de capacité correspondant à plusieurs équivalents temps plein, soit a minima 200 000 € d'effet annuel sur la masse salariale, une contribution significative et nécessaire à la reconstitution de l'épargne brute.

Les charges de gestion courante font l'objet d'un effort de compression en 2026 (-8,6 % prévu au DOB), suivi d'une stabilisation en 2027, puis d'une légère progression de +1,5 % par an de 2028 à 2030.

Les marges de compression identifiées sur les autres lignes (contributions diverses, participations) sont mobilisées dès 2026–2027, mais leur effet s'épuise rapidement.

La disparition progressive du prélèvement SRU est l'une des hypothèses les plus structurantes du scénario. Projeté à 145 000 € en 2026, 100 000 € en 2027, 60 000 € en 2028, 30 000 € en 2029 et nul en 2030, ce scénario d'extinction repose sur le rythme de production de logements sociaux que la commune s'est fixé. Il suppose que les opérations engagées avec les bailleurs sociaux, dans le cadre du PLH et des subventions d'équipement inscrits au budget d'investissement produisent bien leurs effets sur le parc de logements.



C/ Le résultat attendu : un taux d'épargne brut qui revient progressivement vers 15 %

En 2025, le taux d'épargne brut est repassé au dessus la zone critique avec 9.21% : environ 1 100 000 €, conformément à ce qui était prévu dans le précédent. Pour autant, il faut poursuivre cet effort car le relèvement du taux d'épargne brut est nécessaire sinon une commune perd totalement sa capacité à autofinancer durablement ses investissements. Ce niveau est un plancher indispensable, et sa reconstitution progressive constitue la condition sine qua non de l'ouverture de la Phase 2.

La CAF (Capacité d'Auto-Financement) brute progresse de 1 100 000 € en 2026 à 1 500 000 € en 2030. Le taux d'épargne brute se stabilise autour de 10 % en Phase 1, avant d'atteindre 15 % en 2030, seuil souhaitable pour améliorer les capacités d'investissement de la commune.

3.3/ LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2026–2030

A/ Phase 1 (2026–2027) : ancrer la pause tout en initiant de nouveaux projets

En 2026 et 2027, les dépenses d'équipement sont contenues autour de 2,5 M€. Ces deux exercices sont essentiellement consacrés à l'achèvement et au solde des opérations engagées. L'effort de Phase 1 ne signifie pas l'arrêt de toute ambition. La nouvelle Municipalité intègre les études des investissements d'avenir et les premiers travaux qui marquent de leur empreinte la nouvelle mandature.

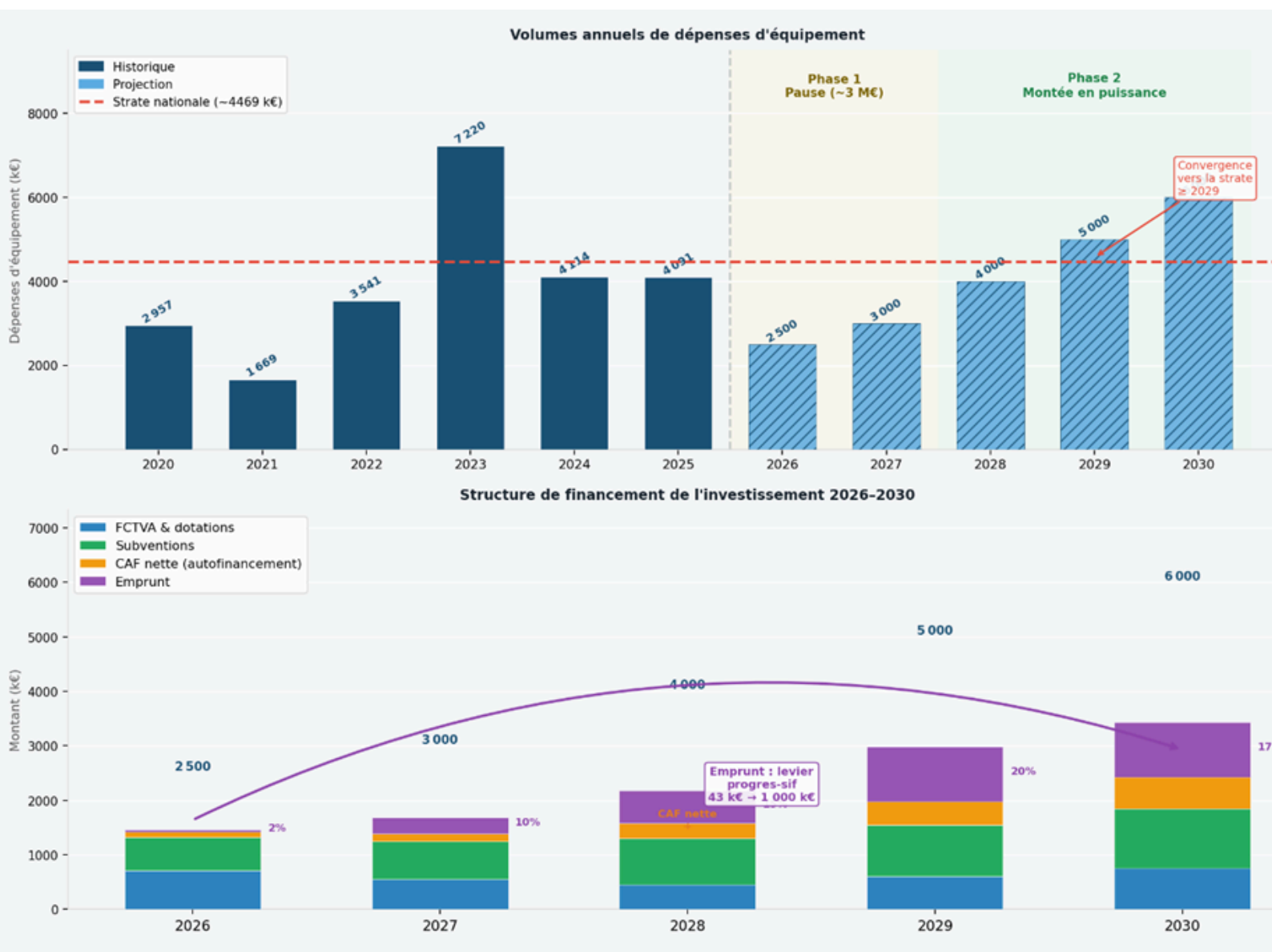
Pour autant, c'est une discipline budgétaire réelle qui suppose un travail approfondi de priorisation et de dialogue avec les habitants et les partenaires.

B/ Phase 2 (2028–2030) : reprendre l'initiative avec de nouvelles capacités

À partir de 2028, les conditions sont réunies pour reprendre un cycle d'investissement ambitieux. La CAF brute dépasse 1 500 000 €, la CAF nette atteint 1 000 000 €. L'emprunt peut alors monter progressivement pour les projets structurants sans compromettre les équilibres financiers, car la capacité de désendettement redevient très satisfaisante.

Le programme d'investissement de Phase 2 reste à construire dans ses détails, et pourra être précisé dans les prochains mois dans le cadre d'un nouveau Plan de Mandature.

Mais ne doutons pas que les travaux liés à la rénovation énergétique du patrimoine, mobilités douces, énergie renouvelable constitueront un moteur croissant d'investissement, d'autant plus que les fonds européens et nationaux dédiés à ces thématiques offrent des perspectives de co-financement favorables. Les besoins de renouvellement du patrimoine sportif et culturel, identifiés dans la campagne électorale, pourront être programmés dans ce cadre.



C/ La structure de financement : vers un équilibre durable

La structure de financement projetée repose sur quatre piliers qui montent progressivement en puissance :

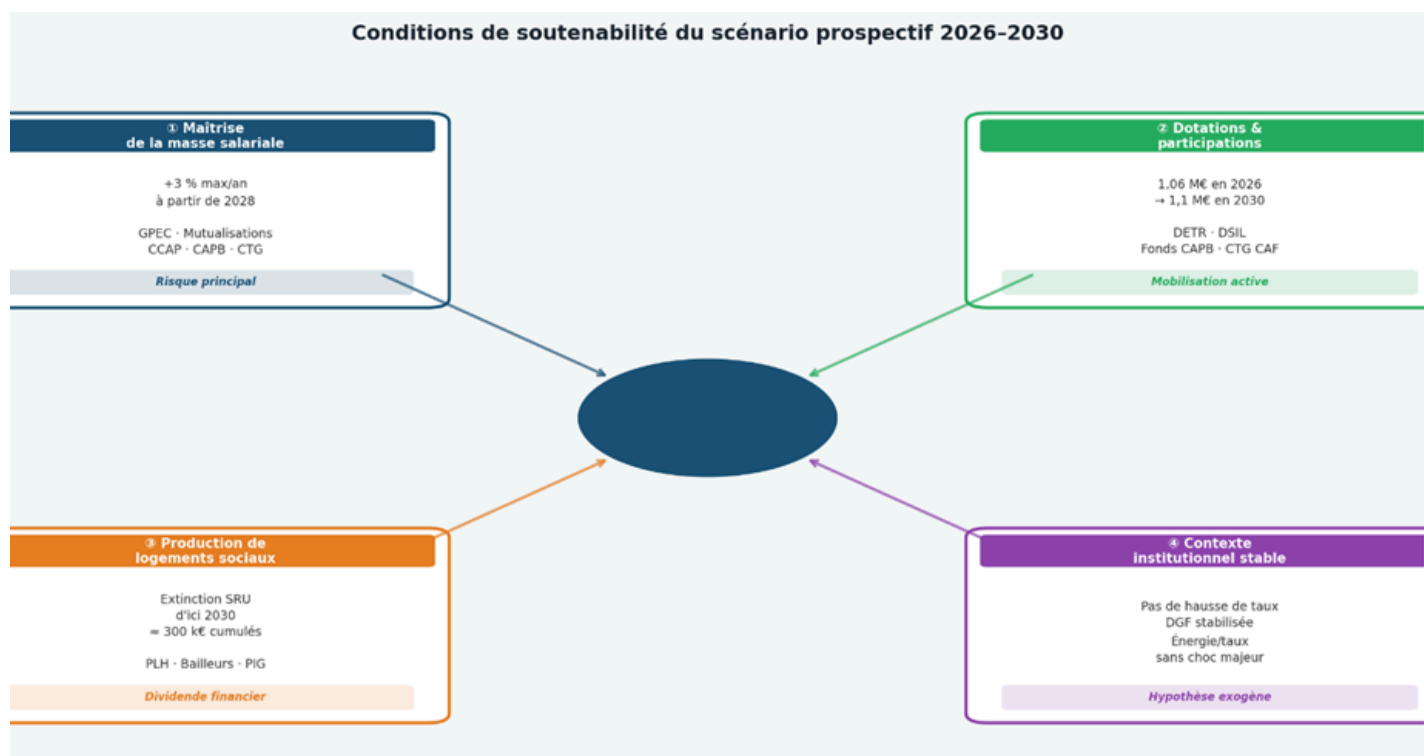
·Le FCTVA et les dotations (1,1 M€ en 2026 à 750 000 € en 2030, l'évolution reflétant la variation des montants investis les années précédentes) constituent la ressource de base automatique.

·Les subventions d'investissement progressent de 609 000 € à 1,1 M€, traduisant la capacité croissante de la commune à mobiliser ses partenaires sur des projets de plus en plus structurés et documentés.

·L'autofinancement dégagé par la CAF nette positive à partir de 2027–2028 commence à contribuer directement au financement de l'investissement, ce qui est le signe d'un retour à une bonne gestion financière de la commune.

·L'emprunt joue son rôle de levier raisonné : quasi nul en 2026, il monte à 1 M€ en 2030, représentant alors environ 20 % des ressources d'investissement, proportion parfaitement soutenable au regard d'un encours projeté à 5,76 M€.

En synthèse, ce scénario n'est soutenable que si plusieurs conditions sont simultanément réunies.



La première condition est la maîtrise effective de la masse salariale. Le scénario repose sur une décélération progressive des charges de personnel de +5,8 % à +3 % par an. Si cette décélération ne se matérialise pas, l'épargne projetée ne se reconstituera pas, et la Phase 2 devra être repoussée. C'est le risque principal du scénario, et sa gestion requiert une attention constante de la Municipalité.

La deuxième condition est la réalisation effective des recettes de dotations et participations. La prévision de 1,06 M€ en 2026, en hausse d'environ 30%, suppose une mobilisation partenariale intensive. Plus globalement, l'objectif de 1,1 M€ à l'horizon 2028–2030 suppose que la commune maintienne et développe sa capacité à construire des dossiers de financement convaincants auprès de l'État, du Département et de l'intercommunalité.

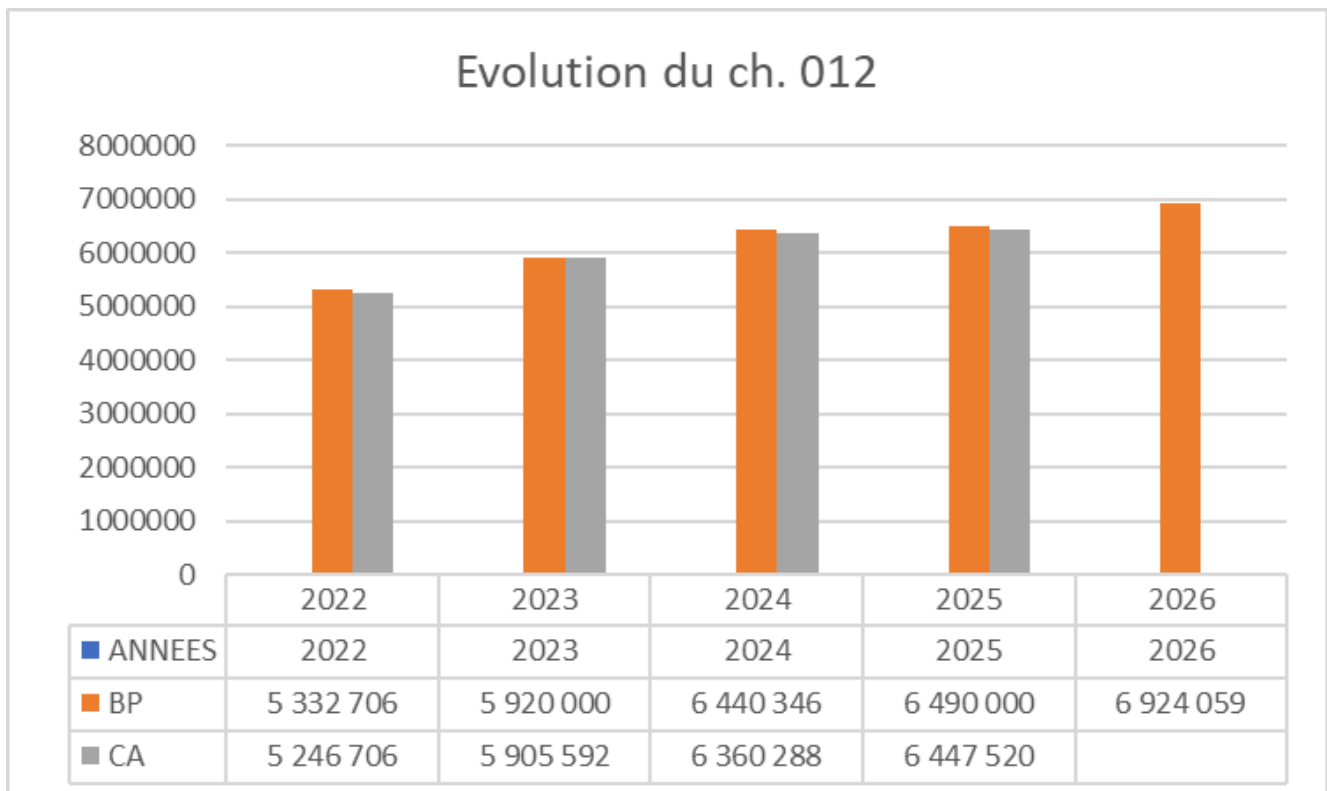
La troisième condition est la progression effective du parc de logements sociaux. L'extinction du prélèvement SRU est l'une des hypothèses d'économie les plus significatives du scénario (près de 300 000 € cumulés sur cinq années). Elle repose entièrement sur la capacité à produire effectivement du logement social sur le territoire. Sans cela, le prélèvement demeure, et l'équilibre projeté se dégrade d'autant.

La quatrième condition est la préservation d'un contexte institutionnel et fiscal stable. Ce scénario est construit sans hausse de taux fiscaux, dans l'hypothèse d'une DGF stabilisée et d'un contexte économique qui ne génère pas de chocs majeurs dans la durée sur les coûts de l'énergie, des matériaux ou des emprunts.

Tout bouleversement significatif de ces paramètres exigerait une révision du scénario.

3.4/ LES RESSOURCES HUMAINES À URRUGNE, LES ORIENTATIONS 2026

L'évolution des dépenses du personnel de 2022 à 2026 (en K€)



La masse salariale de 2026 représente 58% des dépenses réelles de fonctionnement. En 2026, les dépenses s'élèveraient à 6 824 059 € avec une augmentation de 6,69% par rapport à 2025.

La masse salariale à Urrugne est le poste de dépenses le plus important. Les dépenses se développent notamment sous l'effet des mesures gouvernementales traduites par la Loi de Finances 2026 :

- Les augmentations de charges patronales (CNRACL), il s'agit d'une charge réglementaire qui s'impose aux collectivités et qui est équivalente à 3% pour 2026, cela viendra donc accroître mécaniquement les charges de personnel. Elle passera de 34,65% à 37,65%. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. + 12% soit 3% chaque année. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux avancements d'échelon, de grade, et aux évolutions de carrière interne notamment les promotions internes va représenter une hausse de 1,5 à 2%
- L'augmentation du SMIC sera lui aussi revalorisé et cela viendra dans un rapport moins significatif impacter la MSB (environ +10 000 €)
- L'IRCANTEC pour les contractuels en 2026 n'est pas prévu en évolution
- Nouvelle contribution VMR (versement mobilité région) 0,15%
- Cotisation CDG +0,1%

Ainsi avant même toute décision, la masse salariale 2026 subira une augmentation mécanique d'environ 3 % à 5%.

Dans ce contexte très contraint, Urrugne mène depuis quelques années une politique de pilotage RH qui vise à harmoniser les moyens humains liés aux besoins réels des services et la qualité attendue par la population.

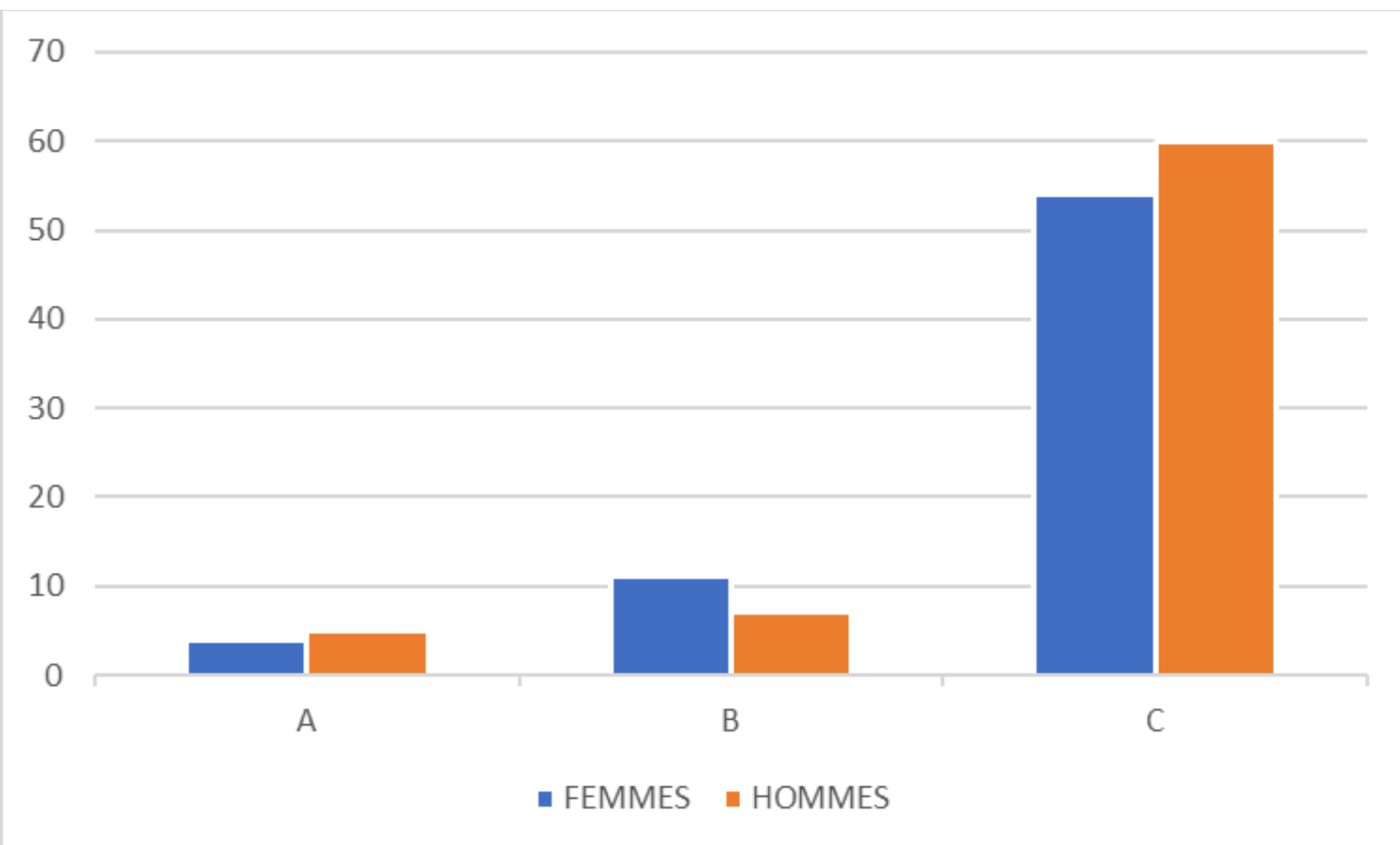
- le recours aux heures supplémentaires très cadré et octroyé uniquement pour quelques besoins spécifiques (les élections (15 000 €), les incidents climatiques 2 000 € les encadrants des séjours et les nuitées (3 000 €)
- le remplacement des absences pour congés annuels n'est pas possible en dehors de situations très spécifiques liées au respect de la réglementation notamment les ALSH (évaluation pour 2026 équivalente à 1467H)
- l'analyse de chaque départ afin d'étudier le redéploiement, la mobilité interne, ou une nouvelle organisation interne (ex en 2026, il n'y a pas de départ à la retraite programmé)
- un diagnostic RH mettant en lumière les besoins de saisonniers tant dans le secteur de l'éducation, (ex : la fermeture des ALSH aux congés de fin d'année) que l'ASVP et maraîcher en été.
- un engagement à lutter contre l'usure et la pénibilité notamment dans le secteur de l'éducation et technique avec la mise en place d'une proposition de formation sur la prévention des risques identifiés.
- le recours à la mutualisation des moyens au sein de services en l'activant notamment par le biais du projet « vis ma vie » et ainsi faire appel aux ressources internes tant du point de vue de la compétence que de la polyvalence.

Les effectifs par genre et par grade

Une structuration classique avec :

- **69 femmes** dont 69 ETP une sur représentation dans la filière administrative et animation
- **72 hommes** dont 72 ETP avec une sur représentation de la filière police et technique

Il en est de même pour la répartition par grade très classique avec cependant une progression des grades B et A depuis quelques années en lien évidemment avec l'évolution des effectifs et des besoins de la ville en matière de compétences techniques et d'encadrement. Mais la répartition par grade reste stable et conforme aux besoins. Pour le grade C 114, pour le grade B 18 et pour le grade A 9.

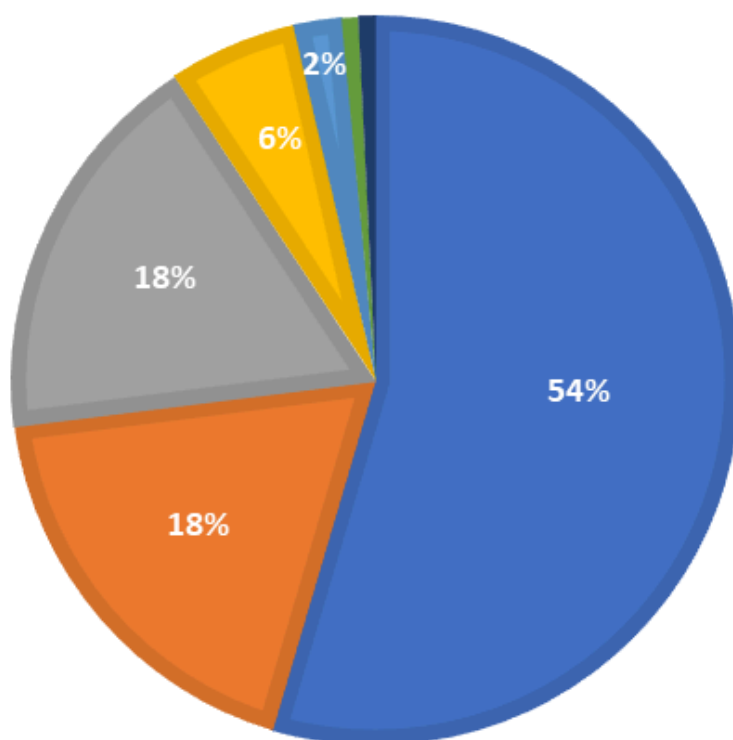


Les effectifs par filière

Comme indiqué ci-dessus, la filière technique au regard des compétences de la commune celle-ci est fortement dotée soit 54,60% et 77 agents, puis la filière administrative avec 18,44% et 26 agents et ensuite la filière animation avec 17,73 % et 25 agents puis la filière sociale avec 5,73% 8 agents, la filière police avec 2,13% et 3 agents dont deux hommes et une femme et enfin la filière sportive 0,71 % 1 agent et la filière culturelle 0,71% 1 agent.

REPRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES FILIERES

■ Technique ■ Administrative ■ Animation ■ Sociale ■ Police ■ Culturelle ■ Sportive

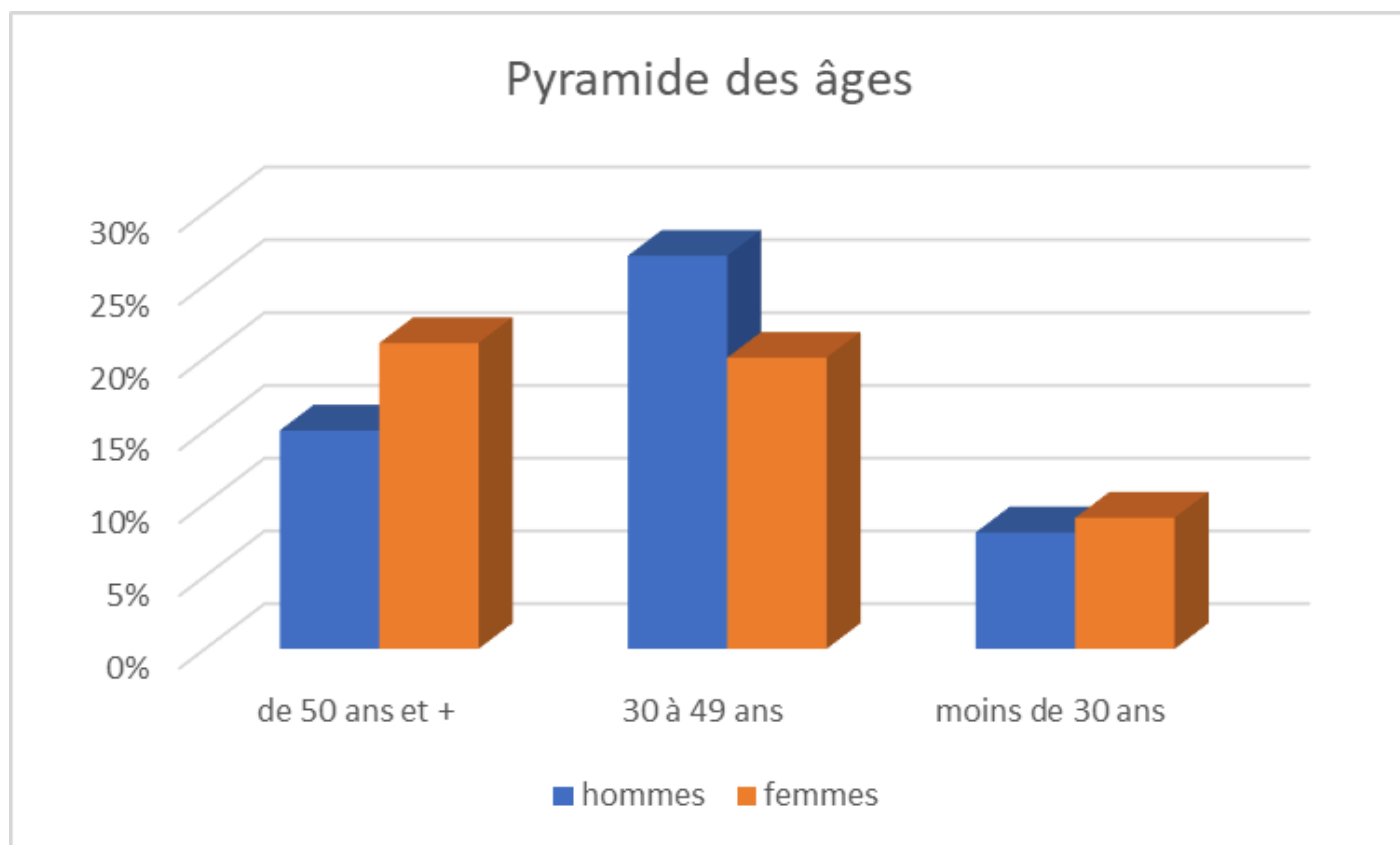


Les effectifs par statut

Au 1^{er} mars 2026, le tableau des effectifs indique 141 agents parmi lesquels 135 titulaires et 7 agents contractuels.

Les effectifs par âge

En 2025, la pyramide des âges indique un âge moyen de 40 ans. Mais elle évolue favorablement depuis quelques années grâce au recrutement plus nombreux d'agents plus jeunes mais aussi sous l'effet des départs à la retraite nombreux ces deux dernières années. L'appel à du personnel saisonnier dans le secteur de l'éducation impacte cette pyramide puisqu'ils sont plutôt très jeunes.



Les éléments de la rémunération en 2026

En 2026, le coût moyen d'un agent est 42 000€ au global, l'évolution est équivalente à 2% par rapport à 2025.

Pour la catégorie A 50 344 €

Pour la catégorie B 33 271 €

Pour la catégorie C 26 876 €

Cette évolution en 2026 est, comme indiqué précédemment, due à l'augmentation pour 94000€ de la CNRACL, de 40000€ GVT...

En 2026, l'augmentation est donc principalement due à ces modifications de taux et n'inclut pas la création de postes. Elle concerne uniquement les augmentations mécaniques. Ce qui permet de mesurer le strict impact des seules obligations légales sur le budget de personnel.

L'absentéisme

En 2024, l'absentéisme a progressé de 1,8% il représente 23 jours d'absence/ agent et donc une augmentation de 4 jours par an par agent par rapport à 2023.

Des actions significatives envisagées en 2026, ont été souhaitées visant notamment la prévention des risques professionnelles.

- Dotation de Dispositifs d'Alerte pour Travailleurs Isolés (DATI)
- Actions de prévention dans la lutte contre les troubles musculo squelettiques
- Développement du télétravail
- Analyse ergonomique des postes de travail

L'apprentissage

L'article L.451 11 du code général de la fonction publique déclare que le cnfpt prend en charge la formation des apprentis employés par les CT. Ainsi l'apprentissage est-il encadré par le code du travail et par le CGFP, il a pour objectif de former de futurs agents et de renforcer les compétences locales tout en favorisant l'insertion professionnelle. Les jeunes de 16 à 29 ans (en dehors de personnes porteuses de handicap) sont les cibles et peuvent être recrutées dans le cadre de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation, ou de formation par alternance notamment avec les CFA. Cela permet de renforcer les services, favorise l'insertion des jeunes et accompagne la volonté politique de leur permettre de vivre sur le territoire.

Qualités de Vie au Travail et conditions de travail

En 2025, le règlement intérieur a été actualisé et aussi le DUERP, véritable outil de prévention et de QVT. Après une année de réflexion et d'analyse collaborative et transversale, les actions seront mises en œuvre. Cela constitue un axe important de la politique RH de la ville.

Inclusion et handicap

À Urrugne, le taux d'emploi des travailleurs handicapés équivaut à 8% sachant que l'obligation légale indique que l'effectif doit atteindre 6% (BOETH).

La ville de ce fait n'est pas assujettie au FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la FPT). Ainsi, elle peut bénéficier d'aides financières (aménagement de poste, formation).

Urrugne est active dans ce domaine, cela représente un engagement financier significatif, deux agents sont spécifiquement formés et désignés pour accueillir les enfants porteurs de handicap dans les ALSH.

Pour conclure, et comme beaucoup de collectivités, l'effectif est vieillissant. Et nous notons d'une part il travaille plus longtemps, et d'autre part que certaines tâches sont depuis longtemps analysées comme pénibles et usantes (agents d'entretien, ATSEM, Technique). C'est pourquoi une dynamique va être développée en matière de prévention et d'accompagnement (reclassement ; reconversion).

Formation

Depuis 2020, deux piliers sont développés au sein de la direction RH, les actions de formation en lien avec le plan Euskara véritable orientation de la mandature et l'axe lié aux besoins de formation tout au long de la carrière des agents.

Au chapitre 011, le budget de la formation est équivalent à 38 000 €. En 2026, afin de renforcer la cohérence du plan euskara, le budget de formation sera rattaché au service langue basque pour un montant de 28K€.

La formation apparaît toujours comme un levier pour renforcer la motivation, créer du lien de l'échange entre pairs, favoriser la mobilité interne, la mutualisation et la transversalité.

En 2026, la volonté est de privilégier les formations privilégiant la prévention et la QVT (risque musculo squelettiques).

Notons aussi qu'à Urrugne, les agents bénéficient d'actions de formation internes ponctuelles soit encadrer par des organismes divers et externes (le planning familial, le CIDJ) mais aussi des formations dédiées aux élus, comme en 2025, avec « stratégies locales » sur les finances locales. Et aussi des temps de formation internes menés par les directions comme c'est le cas dans le cadre des séminaires de direction et par la direction éducation jeunesse. La formation interne étant un outil au service de la cohésion et de la dynamique des équipes mais aussi de la cohérence et du sens de l'action publique et du projet de territoire.

L'organisation du temps de travail

En conformité avec la durée légale du temps de travail effectif soit 1607heures annuelles appliquée depuis 2022, Urrugne a fixé l'organisation du temps de travail des agents comme suit : 37,5H hebdomadaires réparties sur 5 jours en journées continues avec 25 jours de congés et 15 jours d'ARTT pour les agents des services techniques. 37h hebdomadaires réparties sur 4,5 jours avec 22,5 jours de congés et 12 jours d'ARTT pour les agents des services administratifs.

Les avantages en nature

Les avantages, objets de déclaration fiscale

Logement de fonction : 2 agents

Et 1 agent (DST) bénéficie d'un véhicule de service avec autorisation de remise à domicile

L'action sociale en faveur des agents

L'action sociale en faveur des agents est prévue par la CGFP et vise à améliorer les conditions de vie des agents et cela indépendamment du traitement indiciaire.

- Cotisation au Comité d'action sociale
- Titres de restaurant
- Participation à une mutuelle et prévoyance labellisée
- Arbre de Noël pour les enfants du personnel
- Vœux au personnel